

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

L’Etat va se retirer de la filiale arachidière dans deux ans maximum (officiel)

- Economie -

Date de mise en ligne : mercredi 21 avril 2010

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Dakar, 21 avril 2010 (APS) Le ministre de l'Agriculture Fatou Gaye Sarr a fait part mercredi à Dakar de la volonté de l'Etat de se retirer, dans deux ans au maximum, de la filière arachidière à travers une responsabilisation progressive des paysans dans le processus de commercialisation de cette spéculation. 'C'est un nouveau système qui est en train de se mettre en place. Nous allons l'accompagner jusqu'à l'aboutissement du processus de syndicalisation des paysans. Dans un voire deux ans, c'est ce syndicat qui va prendre le rôle de l'Etat', a-t-elle notamment fait savoir au cours d'une session ordinaire du Conseil économique et social.

*"Ce syndicat, a assuré **Fatou Gaye Sarr**, va remplacer l'Etat dans la mise à disposition de l'engrais, des semences et du matériel agricole. Il se chargera également de négocier les prix avec les opérateurs, signer des contrats".*

"Dans deux ans on n'entendra plus parler de commercialisation de l'arachide. Actuellement ce sont les huiliers qui fixent les prix. L'Etat ne fait que subventionner pour appuyer les producteurs. Dans deux ans, nous allons nous retirer de la filière", a insisté Mme Sarr.

Le ministre de l'Agriculture a ainsi rappelé que l'Etat "n'a pas vocation à acheter les productions. Les chambres consulaires doivent s'atteler à l'encadrement des opérateurs et des producteurs. Ce n'est pas le rôle du ministère".

"L'arachide, a-t-elle indiqué, n'a pas de problème de commercialisation. L'Etat n'achète ni ne vend l'arachide. Il supervise et contrôle. Seule l'arachide a un délai de commercialisation de 4 mois".

"Dans le système actuel, il n'y a pas problème de bons impayés. C'est cela le principal problème. Convenez avec moi que ce système ne peut pas plaire à ceux qui bénéficiaient de l'ancien schéma de commercialisation", a-t-elle par ailleurs souligné.

Le ministère du Commerce avait récemment annoncé la libéralisation de l'exportation de toutes les catégories d'arachide à l'exception de celles destinées à l'ensemencement.

"Cette option concrétise un principe directeur de la stratégie opérationnelle du Programme national de développement agricole (PNDA), celui de la libéralisation économique", avait notamment expliqué le colonel Ismaïla Diop, directeur de cabinet du ministre du Commerce.

AKS/BK

lire aussi sur www.aps.sn (29/04/2010) : [Tambacounda : le CRCR souligne l'urgence de l'écoulement des arachides](#) et (30/04/2010) : [Tanor Dieng pas d'accord avec l'interdiction de l'huile artisanale d'arachide](#)

et sur www.walf.sn (28/04/2010) : [Campagne arachidière : Les opérateurs privés stockeurs refusent de parler d'échec](#), par Seyni DIOP
